



CERTIFICAT DE FORMATION - OFFICIEL JUGE NATIONAL - C

La certification d'un officiel juge National - C s'obtient après plusieurs étapes dont l'ordre n'est pas imposé: Une formation tronc commun en e-learning sur les statuts, les instances et les missions de chacune, les droits et devoirs des arbitres, les règles générales des règlements sportifs et annexes (organisée conjointement par la CNJA et les CNA), suivie de la réussite à un test en ligne. Une formation spécifique à chaque activité, organisée par la CNA et la réussite à des tests jugements et règles spécifiques. Le jugement, pendant 2 courses dont au moins une sur des nationales en 2 ans maximum notamment au poste de juge de transmission. Chaque action doit être signée par le juge arbitre opérant sur les courses jugées.

FORMATION INITIALE

Nom: Prénom:.....

N° de Licence:..... N° de Club:..... N° de CR:.....

Date et lieu de Formation:

VALIDEE: OUI NON

Observations:

.....

Signature du candidat: Nom du Formateur:.....

Signature :

PRATIQUE course N° 1

Nom du juge arbitre:.....

Type de course:..... Lieu:.....

Poste occupé:..... Date:.....

Observations:.....

.....

Signature du Juge Arbitre:

PRATIQUE course N° 2

Nom du juge arbitre:.....

Type de course:..... Lieu:.....

Poste occupé:..... Date:.....

Observations:.....

.....

Signature du Juge Arbitre:

PRATIQUE course N° 3 si nécessaire

Nom du juge arbitre:.....

Type de course:..... Lieu:.....

Poste occupé:..... Date:.....

Observations:.....

.....

Signature du Juge Arbitre:

- Le retour de ce certificat auprès du Responsable National du jugement est nécessaire pour validation et inscription sur le fichier national.
- Ce titre est valable 2 ans. Il sera renouvelé automatiquement après 4 courses dont au moins une Nationale (8 actions de jugement) au minimum pendant ces 2 ans, un recyclage sera nécessaire tous les 4 ans.